

# CONTRAT PAIN – Octobre 23 – Septembre 24

AMAP de la prime

Paysan boulanger partenaire : Mickael LAMORY & Charlotte GRANDCHAMP « Ferme Saint Jean du Tertre »  
44360 VIGNEUX de BRETAGNE Tel : 06-51-12-22-71 Mail : saintjeandutertre@gmail.com

Contrat hebdomadaire : 46 livraisons ou contrat bimensuel : 22 livraisons

## Livraisons du 05/10/2023 au 26/09/2024.

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone : Mail :

### Fonctionnement du contrat :

La formule permettra de modifier sa commande chaque distribution selon votre au choix directement en ligne sur le lien qui vous sera remis, la commande ne devant pas être inférieure au panier de base type choisi ci-après.

Vous pouvez soit augmenter la quantité, soit changer de variétés selon la distribution. La commande sera ouverte quelques jours avant la distribution et fermée le mercredi midi avant la distribution.

En début de contrat je saisis : une commande par défaut qui me sera livrée si j'oublie d'ajuster/modifier ma commande avant la distribution.

Paiement à l'avance de la consommation estimée **!! Pas de remboursement en fin de contrat.** Une régularisation financière pourra intervenir tous les trimestres à la demande du paysan.

### Engagements mutuels :

- Engagement du producteur : Paysan boulanger partenaire : Mickael LAMORY & Charlotte GRANDCHAMP

Je m'engage à fournir du blé sous le label « AB », que je produis. Selon les années et les aléas de l'agriculture (intempéries, maladies...), je peux avoir recours à des variétés de blé labellisées Bio que j'achète.

- Engagement de l'adhérent :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.

- Je viens remplir mon panier au local de distribution le jeudi entre 18h15 et 19h30, ce qui me permet de mieux connaître le producteur agriculteur partenaire. Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre mon panier et émarger à ma place.

- Si je ne passe pas chercher mon panier, j'autorise que mon panier soit mis à disposition de l'équipe en charge de la permanence, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. Je peux prendre contact avec les personnes en charge de la permanence qui peuvent récupérer le panier chez eux durant 24h.

- Je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association.

- **J'accepte d'effectuer au moins une permanence et je m'engage à m'organiser de façon autonome pour échanger ma date de permanence si elle ne convient pas ou trouver un remplaçant (même non AMAPien)**

### Démission, fin de contrat :

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par la personne démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat court jusqu'à son terme.

### Dates de livraison : (les dates en **gras** sont les dates des distributions **bimensuelles**)

<b>05/10</b>	<b>Courge</b>	07/12	Lin Tournesol	15/02	Noix	<b>18/04</b>	<b>Lin Tournesol</b>	<b>27/06</b>	<b>Courge</b>
12/10	Lin Tournesol	<b>14/12</b>	<b>Noix</b>	<b>22/02</b>	<b>Lin Tournesol</b>	25/04	Courge	04/07	Lin Tournesol
<b>19/10</b>	<b>Noix</b>	21/12	Lin Tournesol	29/02	Courge	<b>02/05</b>	<b>Lin Tournesol</b>	18/07	Noix
26/10	Lin Tournesol	04/01	Courge	<b>07/03</b>	<b>Lin Tournesol</b>	<b>16/05</b>	<b>Noix</b>	<b>25/07</b>	<b>Lin Tournesol</b>
<b>02/11</b>	<b>Courge</b>	<b>11/01</b>	<b>Lin Tournesol</b>	14/03	Noix	23/05	Lin Tournesol	01/08	Courge
09/11	Lin Tournesol	18/01	Noix	<b>21/03</b>	<b>Lin Tournesol</b>	<b>30/05</b>	<b>Courge</b>	29/08	Lin Tournesol
<b>16/11</b>	<b>Noix</b>	<b>25/01</b>	<b>Lin Tournesol</b>	28/03	Lin Tournesol	06/06	Lin Tournesol	<b>05/09</b>	<b>Noix</b>
23/11	Lin Tournesol	01/02	Courge	<b>04/04</b>	<b>Lin Tournesol</b>	<b>13/06</b>	<b>Noix</b>	12/09	Lin Tournesol
<b>30/11</b>	<b>Courge</b>	<b>08/02</b>	<b>Lin Tournesol</b>	11/04	Noix	20/06	Lin Tournesol	<b>19/09</b>	<b>Courge</b>
								26/09	Lin Tournesol

Coordination : Christophe LE TEXIER (tel 06-22-47-44-90 / laptiteboulange.laprim@gmail.com)

Je choisis mon panier type de base qui sera constitué de : (compléter le tableau)

Pain semi-complet nature moulé (5.5€/ kg)		Pain semi-complet nature batard (5.5€/ kg)		Pain semi-complet graine moulé (8.5€/ kg)		Pain semi-complet graine batard (8.5€/ kg)		Pain 100% sarrasin (4€/ 500g)	Farine 100% sarrasin (3.6€/ kg)
500 g	1 kg	500 g	1 kg	500 g	1 kg	500 g	1 kg	500 g	1 kg

Le montant de mon contrat de base

- si hebdomadaire = 46 livraisons \* montant panier type =
- si bimensuel = 22 livraisons \* montant panier type =

Modalités de paiement :

Le montant est payable en 1, 2 ou 3 chèques libellés à l'ordre de Ferme de St Jean du Tertre.

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2023

Signature du paysan

Signature de l'adhérent